NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

LE HUB+
POUR LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Le régime des pensions britanniques a-t-il à apprendre du système «Super» australien ?

Le système australien, par sa taille, sa transparence et son innovation, pourrait servir de modèle prêt à l'emploi

Cela fait un peu plus de 30 ans que la loi transformant le système de retraite, le Super Act 1992, a été introduite en Australie. Les actifs sous gestion du secteur de la retraite par capitalisation (« Superannuation » ou « Super ») sont passés de 150 milliards d'AUD lors de son lancement à environ 3 400 milliards d'AUD aujourd'hui, soit 160 % du PIB.

C'est un système obligatoire, et donc, contrairement à ce qui se passe au Royaume-Uni, tout le monde participe. Le taux des cotisations obligatoires a augmenté régulièrement, passant de 3 % à 10,5 %, en vue d'atteindre 12 % d'ici 2025. Surtout, les cotisations s'appliquent maintenant dès le premier dollar de revenu des travailleurs, le seuil minimum de 450 AUD par mois ayant été récemment aboli.

Comme le sénateur Nick Sherry le reconnaît, c'est un système compliqué, en particulier en matière de règles fiscales. Cet ancien ministre du gouvernement australien a joué un rôle clé dans l'élaboration du système australien de Super (retraite par capitalisation).

Après avoir participé à la création du fonds Hesta Super, représentant maintenant 70 milliards d'AUD, il est récemment devenu président de TWUSuper, un fonds beaucoup plus petit, mais qui prévoit clairement des opérations de fusion et de consolidation pour atteindre une taille plus conséquente.

Nick Groom
Responsable Stratégie et Ventes pour les régimes à cotisations définies au Royaume-Uni, Clientèle institutionnelle
Natixis Investment Managers

Nick Groom a exercé pendant plusieurs années différents postes au sein de fonds de pension au Royaume-Uni, en particulier les régimes à cotisations définies, ainsi que dans des entreprises telles que AXA, Liberty Pensions, Schroders, LGIM et aujourd'hui Natixis Investment Managers. Il est responsable stratégie et ventes pour les régimes à cotisations définies et responsable du développement de ce segment au Royaume-Uni. Son périmètre s'étend à la création de solutions sur-mesure en exploitant la large gamme de stratégies privées et publiques de Natixis IM et ses affiliés, jusqu'à la poursuite de nouvelles opportunités à l'international sur les marchés où les régimes à cotisations définies sont un secteur émergent.

Sherry nous a consacré du temps au bureau de Natixis pour nous expliquer comment l'expérience australienne pourrait aider à accélérer le développement d'un meilleur système de retraite au Royaume-Uni. Le système de Super, dit-il, évolue lui-même rapidement pour mieux répondre aux besoins des épargnants.

Il y a eu une série de scandales et de problèmes, notamment dans le secteur de la distribution aux particuliers, où des conflits d'intérêts entre conseillers et prestataires ont généré de mauvais résultats et des frais élevés. Une Commission royale a été nommée pour s'attaquer aux problèmes en définissant le devoir fiduciaire qui doit régir les actions et les décisions des trustees et des prestataires. Elle a rendu son rapport en 2019.

En plus de ces réformes, les fonds sont en cours de consolidation et une réorientation de l'épargne a lieu des solutions de retraite fournies dans le cadre d'un modèle de bancassurance/vente au détail dont les bénéfices sont distribués aux actionnaires, vers des régimes du secteur public et par secteur d'activité aux « bénéfices pour les membres » [de type mutuelles françaises]. Grâce à cette consolidation, nous assistons maintenant à la création de méga fonds. Le plus grand – le fonds Australian Super – gère aujourd'hui environ 244 milliards d'AUD d'actifs des travailleurs, tandis que l'Australian Retirement Trust gère 232 milliards, Aware 150 milliards et Uni Super 110 milliards.

La croissance des actifs et de la confiance dans le système

s'explique également par des données longitudinales de bonne qualité qui présentent clairement les performances et les frais sur les 30 ans d'histoire des fonds. Cette transparence permet de séparer les frais d'administration des frais d'investissement – une innovation que j'aimerais voir adoptée au Royaume-Uni.

Le système australien met également l'accent sur la publication des performances nettes, plutôt que sur la simple indication des coûts et frais. C'est une bonne chose : même si personne n'est en faveur de coûts excessifs dans le système de retraite, il n'est pas souhaitable de sacrifier les résultats et les performances pour des coûts faibles.

La taille des fonds atteinte par consolidation, associé à leur transparence et la réorientation de l'épargne vers les fonds à « bénéfices pour les membres », permettent de générer plus de valeur et de meilleurs résultats.

Que font donc exactement les Australiens grâce à la taille incroyable de leurs fonds de retraite ? Le point clé que j'ai retenu de la présentation de Nick Sherry est qu'ils s'attachent à innover en matière d'investissement. En particulier, ils cherchent à répondre au cas d'école suivant : comment obtenir des performances semblables à celles des actions sans la volatilité qui y est associée ? Réponse : les infrastructures et la finance productive. Mais les régimes de retraite doivent faire appel à des experts pour gérer ces types d'actifs.

Les fonds de retraite par capitalisation australiens détiennent des participations importantes dans le capital des infrastructures britanniques par exemple, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un gestionnaire d'investissement collectif. Dans quelle mesure les régimes et prestataires de retraite britanniques investissent-ils dans leurs actifs nationaux ? Dans quelle mesure les régimes de retraite britanniques investissent-ils dans ces actifs à l'étranger ? Je crois que vous connaissez tous la réponse.

Les professionnels du secteur, le gouvernement et les autorités réglementaires font beaucoup pour faciliter l'accès à ces types de classes d'actifs. Mais les fonds de pension n'investiront que dans des solutions qui répondent aux besoins de leurs membres. Il faut donc le bon profil risque/rendement, à un coût raisonnable, et le problème de liquidité et de transactions quotidiennes doit être résolu.

Nous avons donc besoin d'un pipeline de projets attrayants, mais aussi d'un changement d'état d'esprit dans notre secteur si nous voulons offrir de meilleurs résultats d'investissement aux épargnants pour la retraite. L'augmentation de la taille des fonds aidera certainement, mais nous avons également besoin de solutions créatives qui permettent aux membres des régimes à cotisations déterminées d'accéder à des classes d'actifs supplémentaires.

Si nous voulons générer de meilleurs résultats pour nos membres, il n'est plus acceptable d'investir simplement dans un tracker passif bon marché. L'expérience australienne, dont le système de retraite fournit des solutions meilleures, à plus grande échelle, au bénéfice de tous les épargnants, est certainement très instructive.

MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable

› En savoir plus : im.natixis.com

Natixis Investment Managers
RCS Paris 453 952 681
Capital: €178 251 690
43 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
www.im.natixis.com

INT208-0722